



FICHE SITE
site classé
76 201 000

LA BASSE VALLEE DE LA RANCON A SAINT-WANDRILLE-RANCON

Liste des communes concernées : SAINT-WANDRILLE-RANCON

Superficie : 12,32 ha

Décret de classement du 23/12/1991 : est classé le site de la basse vallée de la Rançon, situé sur la commune de Saint-Wandrille-Rançon (Seine-Maritime), d'une surface totale d'environ 11 hectares, délimité comme suit, en partant de l'ouest et dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément à la carte au 1/25000^{ème} et au plan cadastral annexés au présent décret :

commune de Saint-Wandrille-Rançon

section AM ; chemin départemental n° 37 de Guerbaville à Veules-les-Roses, limite nord de la parcelle n° 9, la Rançon (rivière), limite nord des parcelles n° 334 en partie, 27, 29 et 305, la Minérale (ruisseau), limites nord et est de la parcelle n° 53, la Caillouville (ruisseau), la Minérale (ruisseau), limite sud de la parcelle n° 306, limite est de la parcelle n° 334, route nationale n° 182 de Rouen au Havre, limite sud de la parcelle n° 9, chemin départemental n° 37 de Guerbaville à Veules-les-Roses